

## INDEX

1.	Introduction	18
1.1.	Définitions.	18
1.2.	Avertissements généraux.	18
1.3.	Finalité des informations comprises dans ce manuel.	18
1.4.	Limitation de responsabilité.	18
1.5.	Transport et stockage.	18
1.6.	Élimination de l'emballage.	18
1.7.	Élimination du tabouret	19
2.	Description de l'appareil	19
2.1.	Destination d'utilisation.	19
2.2.	Garantie.	19
2.3.	Identification et étiquetage.	19
2.4.	Caractéristiques principales.	19
2.5.	Spécifications techniques.	20
3.	Mise en service	20
3.1.	État de livraison.	20
3.2.	Déballage.	20
3.3.	Assemblage.	21
4.	Utilisation du produit	21
4.1.	Commandes.	21
4.2.	Réglage de la hauteur du siège.	22
4.3.	Réglage de l'inclinaison.	22
4.4.	Réglage de la compensation du poids.	22
4.5.	Réglage de la hauteur du dossier (si prévu).	22
4.6.	Réglage de la hauteur de l'anneau appuie-pieds (si prévu).	22
5.	Entretien	22
5.1.	Nettoyage.	22

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. DEFINITIONS.

Dans le cadre de ce manuel, on a adopté les définitions graphiques et terminologiques suivantes:

### REMARQUE.



Il s'agit de renseignements très importants qui doivent être mis en évidence.

### ATTENTION.



**Ce message peut apparaître avant certaines procédures. Son inobservation peut provoquer des dommages au tabouret.**

### AVERTISSEMENT.



**Ce message peut apparaître avant certaines procédures. Son inobservation peut provoquer des dommages à l'opérateur et au tabouret.**

## 1.2. AVERTISSEMENTS GENERAUX.

A la demande de l'utilisateur, Tecnodent s'engage à mettre à sa disposition les listes des composants, les instructions pour le tarage ou tout autre renseignement utile aux techniciens de l'utilisateur pour les réparations de ces parties du tabouret considérées réparables par le constructeur.

### AVERTISSEMENT.



**Le fabricant se considère comme responsable des effets de la sécurité, de la fiabilité et des prestations de l'appareil seulement si:**

- Les opérations d'installation, les modifications et les réparations ont été effectuées par du personnel autorisé;
- L'appareil est utilisé conformément au mode d'emploi.

### REMARQUE.



Nous vous rappelons que selon l'article 14 de la Directive 85/374/CEE "Responsabilité consécutive aux dommages causés par des produits défectueux" acceptée en Italie par le Décret du Président de la République 24 Mai 1988, n° 224 "L'indemnisation cesse 10 ans après la date de commercialisation par le fabricant ou le revendeur CEE du produit qui a causé le dommage".

## 1.3. FINALITE DES INFORMATIONS COMPRISES DANS CE MANUEL.

Ce manuel présente le tabouret pour opérateur type StingST et StingLE. Il contient des renseignements sur le fonctionnement, les fonctions, l'entretien, la recherche et la résolution des problèmes qui peuvent se présenter.

Ce manuel est pensé pour l'utilisateur final, le spécialiste qui utilise le tabouret pour sa profession.

## 1.4. LIMITATION DE RESPONSABILITE.

Le fabricant doit être relevé de toutes responsabilités dans les cas suivantes:

- Utilisation incorrecte;
- Défauts d'entretien;
- Modifications ou interventions non autorisées;
- Usage de pièces de rechange non originales, ou pas spécifiques du modèle;
- Non respect du mode d'emploi, même partiel;
- Événements exceptionnels.

## 1.5. TRANSPORT ET STOCKAGE.

Le tabouret emballé pour le transport et le stockage peut être exposé pendant une période maximale de 10 semaines dans des conditions environnementales ne dépassant pas la gamme des valeurs suivantes:

	Min	Max
Température ambiante	-5 °C	+40 °C
Humidité relative (condensation comprise)	10%	100%
Pression atmosphérique	500 hPa (mbar)	1060 hPa (mbar)

## 1.6. ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE.

Les matériaux suivants, utilisés pour l'emballage, respectent l'environnement et sont 100% recyclables:

- Carton;
- Polyéthylène avec bulles d'air.

La récupération et le recyclage des matériaux utilisés pour l'emballage favorisent l'économie des matières premières ainsi que la diminution de la quantité de déchets. Jetez l'emballage dans une décharge autorisée pour la récupération de ces matériaux.

## 1.7. ÉLIMINATION DU TABOURET

Le tabouret peut être éliminé sans aucun risque.

Pour protéger correctement l'environnement, jetez le tabouret dans une décharge autorisée où les matériaux recyclables peuvent être récupérés.

## 2. DESCRIPTION DE L'APPAREIL

### 2.1. DESTINATION D'UTILISATION.

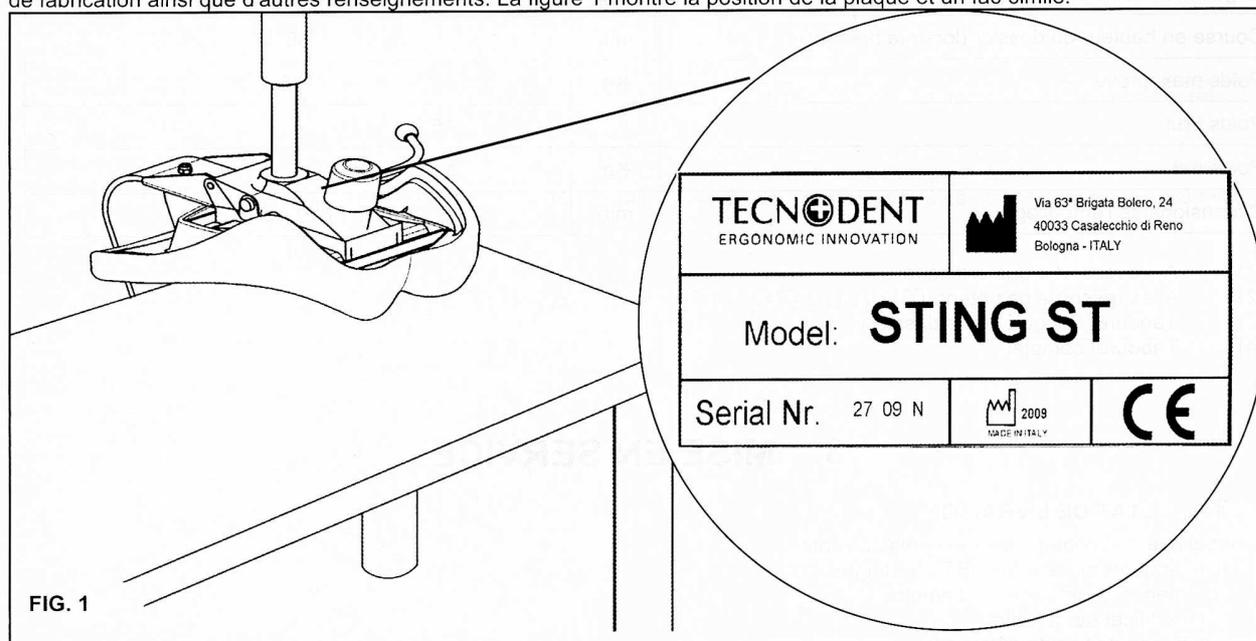
Le produit décrit dans ce manuel est un tabouret pour l'opérateur dentaire. Il a été conçu pour les exigences générales d'un médecin dentiste ou de son assistant. En considérant les caractéristiques d'un tel dispositif, il est possible d'élargir son utilisation pour tous.

### 2.2. GARANTIE.

Au moment de la livraison, un certificat de garantie accompagne le tabouret. Dans le cas contraire il faut le demander immédiatement à votre revendeur. Ce certificat de garantie doit être rempli et renvoyé au fabricant dans les huit jours à compter de la date d'installation. Si cette procédure n'est pas observée, la garantie perd sa validité et les techniciens du service d'assistance seront obligés de débiter entièrement toute intervention de réparation éventuellement nécessaire.

### 2.3. IDENTIFICATION ET ETIQUETAGE.

La plaque d'identification se trouve à l'extérieur du tabouret, sous le siège. Sur cette plaque sont indiqués le modèle, le numéro de fabrication ainsi que d'autres renseignements. La figure 1 montre la position de la plaque et un fac-similé.



### 2.4. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.

Ce chapitre offre un cadre général des caractéristiques principales des tabourets type StingST et StingLE. De plus, on a illustré leurs principaux composants ainsi que leurs accessoires.

#### 2.4.1. Description.

Tabouret parfaitement symétrique utilisable à droite et à gauche du fauteuil.

Un siège selle permettant une position assise plus confortable pendant les séances de travail.

Base mobile sur 5 roulettes non freinées.

Siège réglable en hauteur et inclinaison.

#### 2.4.2. Accessoires.

Votre revendeur est à votre disposition pour toutes les informations et pour vous illustrer le caractère fonctionnel des accessoires qui peuvent être installés et qui peut-être ne sont pas mentionnés dans ce manuel.

##### Dossier réglable en hauteur.

Le tabouret peut être équipé d'un dossier réglable en hauteur, pour avoir un meilleur support lombaire.

##### Roulettes auto-freinées ou libres.

Les tabourets du type StingST et StingLE sont livrés avec des roulettes non freinées pour offrir un maximum de mobilité à tout moment.

A la demande, le tabouret peut être équipé de roulettes auto-freinées. Ce type de roulettes permet la mobilité du tabouret seulement lorsque l'opérateur est assis pour garantir que le tabouret ne se déplace pas au moment où l'opérateur est en train de s'asseoir.

#### **Anneau appuie-pieds, réglable en hauteur.**

A la demande au moment de la commande, le tabouret peut être équipé d'un anneau repose-pieds. Cet anneau augmente le confort de l'opérateur puisqu'il permet de changer la position des jambes.

## **2.5. SPECIFICATIONS TECHNIQUES.**

### **2.5.1. Conformité aux normes médicales.**

Les tabourets modèle StingST et StingLE sont conformes à la directive 93/42/CEE concernant les dispositifs médicaux. En particulier, il est conforme aux normes techniques en vigueur concernant le siège de l'opérateur dentaire: UNI EN ISO 7493.

### **2.5.2. Renseignements techniques.**

Diamètre extérieur roulettes base	mm	600	
Hauteur siège au-dessus du sol (min.) – Avec base chromé	mm	570 <sup>(1)</sup>	640 <sup>(2)</sup>
Hauteur siège au-dessus du sol (min.) – Avec base peinte	mm	530 <sup>(1)</sup>	600 <sup>(2)</sup>
Course de réglage siège	mm	190 <sup>(1)</sup>	250 <sup>(2)</sup>
Largeur siège	mm	400 x 370	
Angle de rotation du siège	deg	-8 (min) / +6 (max)	
Course en hauteur du dossier (lorsque présent)	mm	60	
Poids max. prévu	Kg	135	
Poids brut	Kg	15 <sup>(3)</sup>	21 <sup>(4)</sup>
Poids net	Kg	11 <sup>(3)</sup>	16 <sup>(4)</sup>
Dimensions de l'emballage	mm	620 x 620 x 650 (h)	

- (1) Avec ressort à gaz ordinaire.  
 (2) Avec ressort à gaz étendu.  
 (3) Tabouret StingLE (sans dossier).  
 (4) Tabouret complet.

## **3. MISE EN SERVICE**

### **3.1. ÉTAT DE LIVRAISON.**

L'emballage doit contenir les éléments suivants:

- Un tabouret modèle StingST ou StingLE;
- Un manuel avec le mode d'emploi;
- Un certificat de garantie;
- Un flacon de liquide détergent.

### **3.2. DEBALLAGE.**

Pour ouvrir l'emballage il faut éliminer les agrafes sur la partie supérieure du carton.

Si un dossier est prévu, celui-ci est fourni démonté du tabouret.

On recommande d'enlever le tabouret de l'emballage en le tirant vers le haut après avoir enlevé le polystyrène qui le bloque dans la position correcte pour le transport.

### 3.3. ASSEMBLAGE.

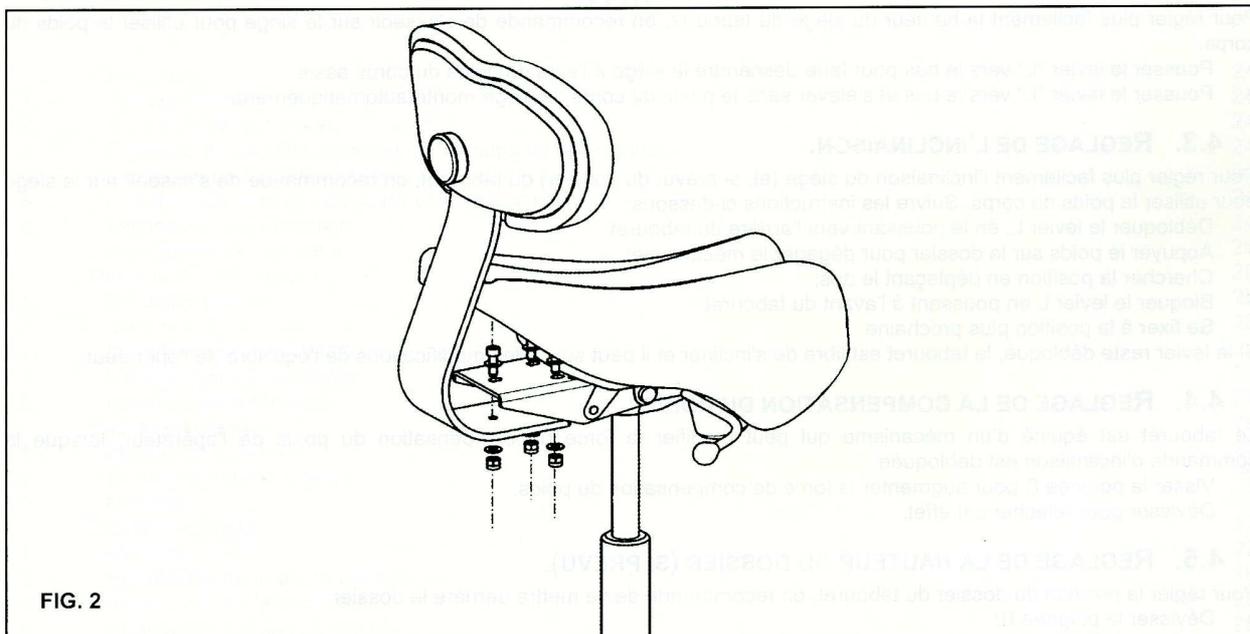


FIG. 2

Après avoir retiré le sac en plastique de protection, le dossier, si prévu, doit être assemblé à la partie principale du tabouret.

Suivez les instructions ci-dessous:

- Placez le groupe dossier avec les trois trous de fixation correspondant aux trous respectifs présents sur le siège;
- Enchâsssez les trois vis de fixations, les rondelles et les écrous comme indiqué dans l'image ci-dessous;
- Serrer les vis (avec une clé Allen de 6 mm) et les écrous (avec une clé de 13 mm) jusqu'à ce que le dossier soit solidement en place.

## 4. UTILISATION DU PRODUIT

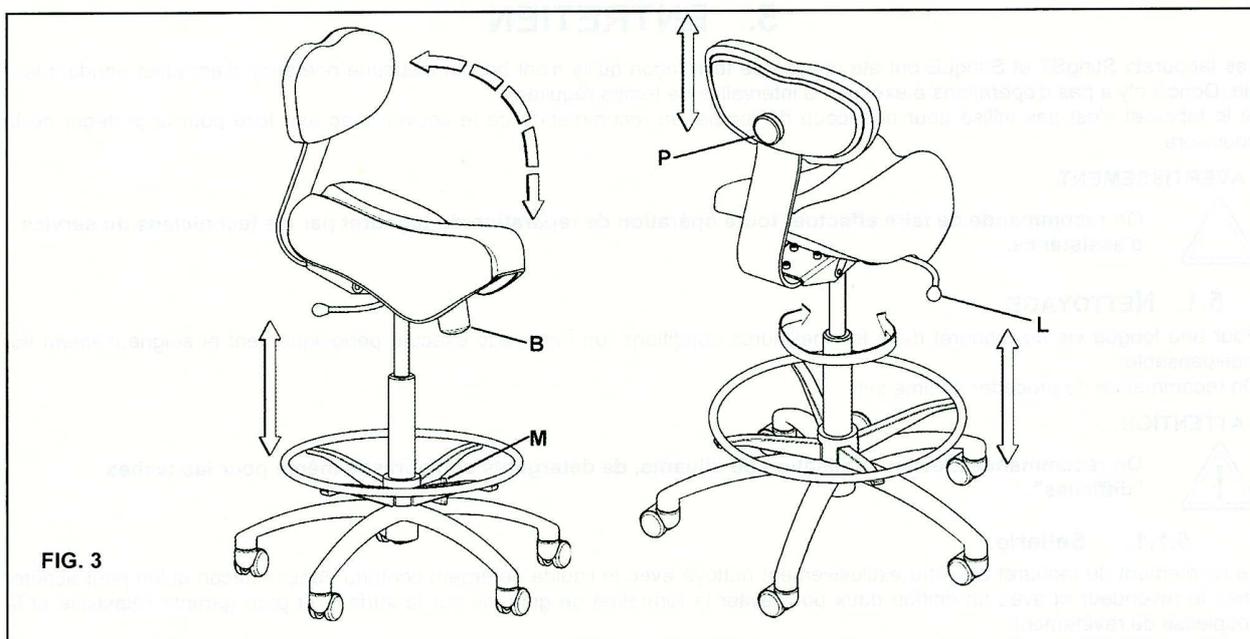


FIG. 3

### 4.1. COMMANDES.

Le tabouret, selon les versions, peut avoir jusqu'à quatre commandes différentes:

- Levier L, placé à droite sous le siège;
- Poignée ronde B, placée au centre, sous le siège;
- Poignée ronde P, placée derrière dossier;
- Poignée ronde M, placée sur le collier central de l'anneau appuie-pieds, si prévu.

Voir figure 3.